



Festival international des films d'environnement (11^{ème} édition) - Règlement

Article 1: Définition

Le **Festival International des films d'environnement de Chefchaouen** s'agit d'une compétition ouverte aux films portant sur de l'environnement réalisés par des réalisateurs professionnels et amateurs marocains et étrangers, quel que soit leur âge (>16 ans), et leurs expériences.

La 11^{ème} édition 2020 du (FIFE) DE Chefchaouen se tiendra du **26 au 30 Mai 2020**.

La 11^{ème} édition 2020 du (FIFE) DE Chefchaouen comportera aussi une compétition pour les films amateurs portant sur le thème de « l'environnement ».

Article 2 : Objectifs

La 11^{ème} édition 2020 du (FIFE) de Chefchaouen, est un événement culturel qui offre la possibilité aux Réalisateurs Nationaux et internationaux de présenter au public leurs productions Audiovisuelles.

Cette Rencontre internationale veut favoriser le partage, les échanges entre les réalisateurs, les professionnels du cinéma, et surtout les spectateurs et Intéressés par le domaine de l'environnement.

Article 3 :

Le Festival International des films d'environnement de Chefchaouen accepte les films qui ont un lien étroit avec l'environnement :

-les films professionnels :

- Le thème et le genre : les films de tous genres (documentaire, animation) peuvent être candidats à la sélection ;
- La durée : les films sont classés en deux catégories : court-métrage (Jusqu'à 20 minutes) et longs-métrages (A partir de 45 minutes)
- Le réalisateur peut présenter autant de films désirés mais au cas de la sélection, le comité de présélection ne pourra retenir qu'un seul film.

- les films Amateurs :

- Le thème et le genre (documentaires, fiction, animation)
- La durée maximale est **20 minutes** (y compris le générique).
- Le réalisateur peut présenter autant de films désirés mais au cas de la sélection, le comité ne pourra retenir qu'un seul film.

Formats : mp4, mov, mpeg, wmv...

Supports : version numérique (lien envoyé par internet), DVD, BLURAY, clé USB, Disque dur (Hard Drive).

NB : Les films envoyés par lien (Vimeo, Dropbox...) sur internet, s'ils sont sélectionnés et sont de bonne qualité, peuvent valablement être projetés pour la compétition.

Article 4: Inscriptions

*Pour que l'inscription soit effective, les 3 copie de DVD doivent être accompagnées du :

- Formulaire d'inscription signé, téléchargeable sur le site du Festival (<http://www.festival.assated.com>).
- Règlement du Festival dûment signé, téléchargeable sur le site du Festival (<http://www.festival.assated.com>).
- les données du film :

Photo du réalisateur + l'affiche du film ou photos du Film + CV + année de production + synopsis du film (en arabe, en français ou anglais) Seront envoyés à l'e-mail du festival : festivalchefchaouen@gmail.com

* Les copies du film en DVD doivent être de haute qualité, avec traduction ou sous titrage anglais ou français. Ou envoyer lien de téléchargement du film en haute qualité (Vimeo, Dropbox, Youtube...), Cette procédure permet aux organisateurs de gagner du temps.

*L'inscription des films doit s'effectuer avant le **20 Mars 2020**. (Le cachet de la poste faisant foi), Rédiger les mots «**à des fins culturelles et non commerciales**» sur le paquet d'envoi.

Les coûts de transport du film et la présentation de tous les documents au bureau du festival est la responsabilité du participant.

*Les correspondances et colis doivent être directement adressés par poste ou services de messagerie directement à l'adresse suivante :

Association Talassemiane pour L'environnement et le Développement (ATED)
11ème Edition du Festival International des Films d'environnement de Chefchaouen
Aïn Haouzi, BP 101 Chefchaouen 91 000, Maroc

Article 5 : Présélection

Tous les Films proposés et envoyés dans les délais fixés à l'article 4 feront l'objet d'une première sélection ;

L'association ATED Désignera Un comité de présélection qui sélectionnera les films qui participeront à la sélection officielle pour les Films professionnels, amateurs et films des clubs scolaires.

Le Festival communiquera les résultats de la sélection à travers la page Site officiel du Festival: www.festival.assated.com, et directement par courrier électronique aux personnes sélectionnées.

Article 6 : Jury

Un Jury sera désigné par L'association et comportera des spécialistes du cinéma documentaire pour les trois compétitions

Article 7 : Prix

***Films professionnels:**

- **Grand Prix : meilleur documentaire**
- **Prix du meilleur court-métrage sur l'environnement**
- **Prix du meilleur film d'animation**
- **Prix WWF** : Un prix spécial sera attribué au meilleur long métrage traitant sur le thème de « l'eau » ou « les zones humides »

***Films amateurs:**

- **Prix du meilleur court-métrage sur l'environnement.**
- **Prix du meilleur film d'animation.**
- **Prix WWF** : Un prix spécial sera attribué au meilleur court métrage traitant sur le thème de « l'eau » ou « les zones humides »

***Concours des clubs d'environnement des établissements scolaires:**

Un prix sera remis au meilleur film et portera le nom « **Prix Akchour pour le meilleur film scolaire** »
Tous les prix seront remis lors de la cérémonie de clôture (29 juin 2019).

Article 8: Droits d'auteur

Le producteur ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film. Si c'est le contraire, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

Article 9 : Présence des réalisateurs

-La présence des réalisateurs des films sélectionnés est obligatoire durant toute la période du festival (pour bénéficier du prix en argent) si le film est gagnant. Dans le cas de ne pas être en mesure d'assister, le réalisateur désignera son représentant durant le festival.

- Si le film est gagnant et aucun représentant(e) du film n'est présent(e) au festival, le réalisateur recevra simplement le certificat du prix (scanné et envoyé par email) et le trophée dans la mesure où l'ambassade du pays (gagnant) se charge de le transmettre par ses moyens.

- Le festival ne paie pas de taxes ou des frais pour les participants.
- L'association organisatrice du festival (ATED) prend en charge l'hébergement, la restauration et le transport des réalisateurs (dans le territoire du Maroc) en compétition durant les 5 jours du festival.

Article 10 : Accréditation

- Pour ceux qui souhaitent participer à cette édition: les directeurs des festivals, les médias, les critiques,... demandez une accréditation en remplissant le formulaire correspondant sur le site du festival.

Article 11 : Adhésion

- La participation au festival implique l'adhésion à ce statut.
 - La participation au festival et l'adhésion à son statut implique l'autorisation de projeter des extraits du film proposé sur des chaînes de télévision et sur le réseau internet.
 - Les copies des films proposées seront la propriété de l'association Talassemrane pour L'environnement et le Développement et seront exploitées seulement dans des activités culturelles à but non lucratif.
- * J'ai pris connaissance du règlement de **11ème Edition du Festival International des Films d'environnement de Chefchaouen**, et j'accepte les conditions.

Signature

جمعية تالاسمطان للبيئة و التنمية

Association Talassemrane pour l'Environnement et le Développement « ATED »

حي عين حوزي ، قرب الملعب البلدي ص.ب 101 91000 شفشاون
Quartier Ain Haouzi , Prés de Stade Municipale BP 101 – 91000 Chefchaouen -
الهاتف / الفاكس : 05 39 98 97 27

E-mail : festivalchefchaouen@gmail.com / assated@yahoo.fr - Site web : www.assated.com